

## Démolition judiciaire des sept éoliennes : les opposants ne résident pas à Lunas !

Le tribunal judiciaire de Montpellier vient d'ordonner la démolition des sept éoliennes, sur une colline isolée au nord de Lunas. Les opposants ne résident pas dans la commune !



Eoliennes sur les hauteurs de Lunas (©Métropolitain)

Par **Jean-Marc Aubert**

Publié le 24 Fév. 21 à 13:30

Des juges du civil du **tribunal judiciaire de Montpellier** viennent d'ordonner **la démolition des sept éoliennes** implantées depuis une quinzaine d'années sur une colline isolée, au nord de **Lunas**, une commune située à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de **Lodève**. Hautes de 93 mètres, elles doivent être détruites dans un délai de quatre mois. Les propriétaires, Energie renouvelable Languedoc -ENL- du groupe Valeco vont interjeter appel, mais, le jugement est assorti d'une exécution provisoire avec 9 000 euros à payer par jour de retard. En clair, les sept mâts et les pales devront être démontés avant fin juin.

## Protection de la faune

Depuis 2016, ces sept éoliennes plantées sur une crête de la colline du lieu-dit Bernagues, à Lunas, loin de toute habitation, Pourtant, elles vont être démolies sur décision de justice de juges siégeant au civil. Ils ont donné raison à la procédure engagée par un collectif d'associations avait demandé leur démolition pour des raisons environnementales.

"Ce projet présenté à l'époque à la population avait fait l'unanimité et c'est quand même incompréhensible de constater que tous les opposants qui n'ont cessé de saisir les tribunaux depuis ces quinze dernières années n'habitent pas ici"

**Un élu de Lunas**

## 160 associations et fédérations

Ce **collectif pour la protection des paysages et de la biodiversité dans l'Hérault**, -VPPN- qui rassemble **160 associations et fédérations en Occitanie**, présidé par Marjolaine Migraine-Villey dénonce l'implantation des éoliennes dans un couloir privilégié pour les oiseaux migrateurs, avec la mort de deux rapaces appartenant à des espèces protégées : un aigle juvénile en 2017 et un vautour moine l'année dernière. La présidente du collectif savoure « cette grande victoire, enfin, la justice tient compte des enjeux de l'environnement ».

## Projet accepté par la population

Reste que les habitants de Lunas s'interrogent sur cette action judiciaire lancée il y a plusieurs années, par des opposants regroupés dans un collectif qui ne résident pas dans cette commune ! « Ce projet présenté à l'époque à la population avait fait l'unanimité, il n'y avait pas eu de pétition contre, contrairement à d'autres villages du département; et c'est quand même incompréhensible de constater que tous les opposants qui ne cessent de saisir les tribunaux depuis ces dix dernières années n'habitent pas ici », constate, désabusé, un élu de Lunas. Il relève que, « ces sept éoliennes sont installées dans une zone isolée, où la première exploitation agricole se trouve à plusieurs kilomètres de la colline de Bernagues, des voisins du site qui sont mêmes favorables à leur exploitation ». Les opposants rétorquent que leur action judiciaire est liée au danger pour les oiseaux migrateurs, même s'ils ne sont pas gênés par ces engins à turbines qui culminent à près de cent mètres, puisqu'effectivement, ils ne vivent pas à Lunas. Leur combat est de faire respecter la qualité de vie en milieu rural.

## Annulations par le Conseil d'Etat

Le collectif VPPN confirme ce mercredi que, « le promoteur, ERL-groupe Valeco, récemment passé sous contrôle de l'énergéticien allemand EnBW, arguait du fait qu'il aurait obtenu une autorisation d'exploiter, mais, celle-ci avait été accordée à condition d'avoir un permis de construire valide, or il avait ensuite été annulé par le Conseil d'Etat en 2012. Ce fut une lutte épuisante pour les citoyens qui ont dû se battre et dépenser tant d'argent en avocat, juste pour faire respecter la loi. Et tant de contradictions : pourquoi les mêmes élus qui se targuent d'agir avec l'administration pour protéger des espèces en danger, acceptent pour des questions d'argent (les redevances des promoteurs) de mettre ces mêmes espèces en péril : les éoliennes de Bernagues ont tué de nombreux oiseaux, dont un aigle royal (Ndlr : deux rapaces officiellement). Les services de l'Etat ont accordé à deux reprises un permis de construire chaque fois annulé par la justice, sans que cette annulation soit appliquée sur le terrain... et à chaque fois, des gens ont dû se mobiliser pour faire appliquer une loi que le préfet est censé représenter. La décision est exécutoire mais le promoteur peut encore faire appel, essayer de gagner du temps et continuer à gagner beaucoup d'argent. Cela fait une dizaine d'années que ces éoliennes lui rapportent des milliers d'euros chaque jour, alors pourquoi ne pas faire durer ». D'autres procédures sont engagées ailleurs dans l'Hérault, dans l'Aude et dans le Gard, notamment. Dans la tempête et contre vents et marées, l'avenir du parc éolien de Lunas est menacé.